

# ACCESSIBLES JARDINS

Revêtement d'étanchéité: Membranes bitumineuses SBS en système bicouche

Isolation thermique: PIR/PSE/Perlite/Verre cellulaire

Protection: Terre végétale

Élément porteur: Maçonnerie



Certification:  
DTA/Avis Technique

TJT1



ÉTANCHÉITÉ A L'EAU  
POLYDAN® 180-30 P ELAST S

ÉTANCHÉITÉ A L'EAU  
POLYDAN® 50/GP ELAST  
JARDIN

ISOLATION THERMIQUE  
PIR/PSE/Perlite/Verre  
cellulaire

## AVANTAGES

- Revêtement d'étanchéité résistant aux racines.
- Suppression de l'écran d'indépendance.
- Suppression de l'écran pare-flamme (cas sur PSE).
- Drain et filtre en 1 seule opération.
- Déclaration Environnementale de Produit (DEP).
- Confort thermique et acoustique apportés par la protection en terre végétale.
- Les toitures-terrasses jardins contribuent à la retenue temporaire des eaux pluviales.

## DOMAINES D'APPLICATION

- Bâtiments d'habitation, tertiaires.
- Établissements recevant du public et commerciaux.
- Travaux neufs et en réfection.
- France européenne et DROM.
- Climat de plaine et montagne.

## LEGENDE

Partie courante:

- ① Élément porteur en maçonnerie
- ② EIF IMPRIDAN® 100
- ③ Pare-vapeur GLASDAN® 30 AP ELAST
- ④ Isolation thermique
- ⑤ Couche d'étanchéité POLYDAN® 180-30 P ELAST S
- ⑥ Couche d'étanchéité POLYDAN® 50/GP ELAST JARDIN
- ⑦ Couche drainante DANODREN® JARDIN
- ⑧ Protection terre végétale

Relevés:

- ⑨ EIF IMPRIDAN® 100
- ⑩ Equerre de pare-vapeur EQUERRE ESTERDAN® 25
- ⑪ Couche de renfort POLYDAN® 180-40 P ELAST
- ⑫ Finition POLYDAN® 50/GP ELAST JARDIN
- ⑬ Solin de protection

# ACCESSIBLES JARDINS

Revêtement d'étanchéité: Membranes bitumineuses SBS en système bicouche

Isolation thermique: PIR/PSE/Perlite/Verre cellulaire

Protection: Terre végétale

Élément porteur: Maçonnerie



Certification:  
DTA/Avis Technique

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Fonction	Produits	Pose	Information complémentaire
<b>PARTIE COURANTE</b>			
Élément porteur	Maçonnerie		Se référer au DTU 20.12 et DTU 43.1
EIF (Enduit d'Impression à Froid)	<b>IMPRIDAN® 100</b>	Rouleau, brosse ou raclette	- 0,15 à 0,30 l/m <sup>2</sup> - ou MAXDAN® ou CURIDAN®
Pare-vapeur	<b>GLASDAN® 30 AP ELAST</b>	Soudure en plein ou libre	- Locaux faible et moyenne hygrométrie - Pare-vapeur autoadhésif: ESTERDAN® 30 P ELAST AUTOADHÉSIF
Isolation thermique	<b>PIR/PSE/Perlite-Verre cellulaire</b>	Posée librement	- Se reporter à son DTA - Verre cellulaire collé à l'EAC
Étanchéité	<b>POLYDAN® 180-30 P ELAST S</b>	Totale indépendance, joints autoadhésifs	- Sur PSE: l'écran pare-flamme n'est pas nécessaire - L'inversion des couches n'est pas possible
	<b>POLYDAN® 50/GP ELAST JARDIN</b>	Soudure en plein	
Classement F I T		F5 I5 T4	
Pente		0 à 5 %	
<b>RELEVÉS</b> hauteur ≥ 15 cm au-dessus de la protection (se référer aux DTU)			
EIF (Enduit d'Impression à Froid)	<b>IMPRIDAN® 100</b>	Rouleau, brosse ou raclette	- 0,15 à 0,30 l/m <sup>2</sup> - ou MAXDAN® ou CURIDAN®
Couche de renfort	<b>POLYDAN® 180-40 P ELAST</b>	Soudure en plein	Sur toute la hauteur du relevé
Finition	<b>POLYDAN® 50/GP ELAST JARDIN</b>		
<b>PROTECTION</b>			
Drainage et filtre	<b>DANODREN® JARDIN</b>	En indépendance, directement sur l'étanchéité par déroulage	ou DANODRAIN® + DANOLFELT® PY 200
Protection	Terre végétale	Directement sur le drainage	- L'épaisseur ne doit pas être inférieure à 30cm - Se reporter à l'annexe B du DTU 43.1
	Zone stérile		- Largeur de 40cm pour les surfaces >100m <sup>2</sup> (se reporter à l'annexe B du DTU 43.1)

## RECOMMANDATIONS DANOSA

- Sur isolant PSE, en relevé prévoir une bande ESTERDAN® 30 P ELAST AUTOADHÉSIF de 5 cm de développée pour la protection de la tranche d'isolant.
- En climat de montagne, le pare-vapeur sera GLASDAN® AL 80 T 50 P E. Se reporter au DTU 43.11 pour les autres spécificités.
- Dans les DROM, le pare-vapeur n'est obligatoire que sur locaux chauffés.
- Avec l'isolant verre cellulaire, le pare-vapeur n'est pas obligatoire.
- Pour le traitement des joints de dilatation, se reporter au DTA ELASTYDAN® 2 et DTA POLYDAN® JARDIN.
- Le comportement au feu des toitures-terrasses mises en œuvre sous une protection lourde conforme à celles de l'arrêté du 14 février 2003, satisfait aux exigences vis-à-vis du feu extérieur (art. 5 de l'arrêté du 14 février 2003).
- Se reporter aux normes DTU séries 20 et 43, DTA/Avis Technique et cahiers des charges correspondants.